



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

zones sensibles

Question écrite n° 72384

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réforme de l'éducation prioritaire et plus particulièrement la situation des établissements qui sortent de ce dispositif. Applicable dès la rentrée 2015, la nouvelle carte comprend 1 082 réseaux (collèges et écoles de leur secteur) dont 732 classés en réseaux d'éducation prioritaire et 350 classés en réseaux d'éducation prioritaire renforcés. En Haute-Savoie, par exemple, seuls 4 collèges restent dans les réseaux REP (Annemasse, Gaillard, Scionzier, Cluses) et 3 collèges (Bonneville, Ville la Grand, Rumilly) disparaissent du réseau d'éducation prioritaire, entraînant la sortie des écoles maternelles et primaires de leur périmètre. Il souhaite donc savoir si le Gouvernement a envisagé des mesures d'accompagnement et d'aides destinées aux établissements qui ne figureront plus dans la liste des réseaux d'éducation prioritaire, afin de leur permettre de poursuivre les actions déjà mises en œuvre pour garantir les apprentissages et la réussite scolaire des élèves.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72384

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 janvier 2015](#), page 136

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)